

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DGRI 40** Subvention (2.600 euros) - Conditions d'accueil du. de la résident.e ICORN (International Cities of Refuge Network) de la Ville de Paris.

**M. Arnaud NGATCHA, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1115-1, L. 1115-1-1 et L.2512-11 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose la signature de l'avenant n°1 à la convention entre la Ville de Paris et la Cité internationale des arts et d'attribuer une subvention à la Fondation Cité internationale des arts dans le cadre de l'accueil du.de la résident.e du programme ICORN ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud NGATCHA au nom de la 7ème Commission,

Délibère :

Article 1 : La Délégation Générale aux Relations Internationales attribue une subvention à la Fondation Cité Internationale des arts, d'un montant de 2 600 euros.

Article 2 : La dépense correspondante de 2 600 € sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2021 et suivants, au titre des relations internationales, sous réserve du vote des crédits correspondants.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with a small flourish at the end.

**Anne HIDALGO**